

Document de référence pour les stagiaires du CIUSSS MCQ

Symptômes gastro et grippe, protocole post-exposition (PPE),
maladies infectieuses

Distinction entre les travailleurs et les stagiaires du CIUSSS MCQ :

Un travailleur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) a un numéro d'employé au sein de l'organisation (ex. : les résidents en médecine); sinon, ce sont des stagiaires (ex. : les stagiaires en ergothérapie, physiothérapie, soins infirmiers, externe en médecine, etc.).

Consignes concernant les symptômes de grippe ou de gastro :

Les stagiaires doivent respecter les mêmes consignes que les travailleurs, soit appliquer les consignes présentées ci-dessous et **obligatoirement** communiquer avec le service Soutien aux employés au 819 852-2251 pour évaluation.

INFLUENZA	GASTRO-ENTERITE
<p>Apparition soudaine de température (> 38 °C) et de courbatures (myalgie, arthralgie)</p> <p>Accompagnées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toux <u>ou</u> • Fatigue extrême <u>ou</u> • Frissons <u>ou</u> • Céphalées <u>ou</u> • Difficultés respiratoires <u>ou</u> • Mal de gorge <p>Les stagiaires présentant ces symptômes sont retirés du stage jusqu'à <u>5 jours après le début des premiers symptômes.</u></p>	<p>Diarrhées (au moins 2 fois/24 h) et/ou vomissements (au moins 2 fois/24 h)</p> <p>Accompagnés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Température <u>ou</u> • Nausées <u>ou</u> • Céphalées <u>ou</u> • Douleurs ou crampes abdominales <p>Les stagiaires présentant ces symptômes sont retirés du stage pour une durée de <u>48 heures après le dernier vomissement ou la dernière selle liquide.</u></p>

Consignes concernant les maladies infectieuses (méningite, tuberculose, etc.) :

Le service Soutien aux employés, conjointement avec la Santé publique et la prévention et le contrôle des infections (PCI), procède à une enquête épidémiologique sur les départements impliqués pour évaluer s'il y a des risques pour les travailleurs. Le service Soutien aux employés référera les stagiaires à risque à la Santé publique, qui s'occupe des stagiaires dans ces cas.

Consignes pour les protocoles post-exposition (PPE – contact avec sang ou liquide biologique) :

Les stagiaires doivent se présenter à l'urgence et procéder au protocole post-exposition de la population (les protocoles et les documents se trouvent à l'urgence). Par la suite, le suivi sera fait par la Médecine préventive (CLSC). Les enveloppes de protocole post-exposition disponibles sur les départements sont réservées aux travailleurs seulement.